Délibération du Conseil d'administration
Séance du 23 mars 2023

Présents	MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD représentants le conseil municipal. Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ et M. Paul ABLINE, représentants les associations.
Absentes excusées ayant donné pouvoir	Mme Christelle TREHET-COLLET — Mme Danielle LANGLOIS Mme Monique LE BIHAN — Mme Marie-Chantal GUILLOT
Absents excusés	Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO M. Gérald BOUSSICAULT
Assistaient également	Mme Marion POISSONNEAU, Directrice du CCAS, M. Philippe FREMONDIERE, Directeur Général des Services, Ville des Ponts-Cé

<u>POINT N°4</u> – RÉSIDENCE AUTONOMIE - BUDGET 2023

Monsieur PAVILLON, Président, présente au conseil le budget de la Résidence Autonomie « Les Champs Fleuris » pour l'année 2023.
Monsieur le Président, propose d'adopter ce budget, voté par chapitre, selon la ventilation suivante :

SECTION	MONTANT
INVESTISSEMENT	
Dépenses	353 973,08 €
Recettes	353 973,08 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 318 877,50 €
Recettes	1 318 877,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,
Jean-Paul PAVILLON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE — MAIRIE DES PONTS DE CÉ

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230327-AS-23-23-03-4-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Publiée le 28/03/23